

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des séances le lundi 2 février 2009 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse madame France St-Laurent, les conseillers Hugues Dionne, Michaël Ouellet, Nathalie Bélanger, Pierre Laplante, Anne A. Racine et Nathalie Pelletier. Le secrétaire-trésorier et directeur général Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2009 et de la séance d'ajournement du 19 janvier 2009

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds d'administration
5. Transferts budgétaires
6. Dépôt de l'état des activités financières
7. Appropriation du surplus libre

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. Report de la séance du conseil du 6 avril 2009 au 7 avril 2009
9. Fermeture de l'entente PIQM d'avril 2003
10. Entente industrielle relative à l'utilisation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées
11. Demande d'aide financière
12. Demande d'appui de la Ville de Mont-Joli

TRAVAUX PUBLICS

13. Entente avec le MTQ
14. Règlement R-2009-107 sur le stationnement et la disposition de la neige

LOISIRS

15. Modification à la politique de location des locaux

DIVERS

16. Correspondance
17. Affaires nouvelles
- 17.1 Programme de mise en valeur intégré - Hydro-Québec
- 17.2 Démission de monsieur Bertrand Beaudin
18. Période de questions
19. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

La mairesse madame France St-Laurent procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2009-02-30

Il est proposé par monsieur Pierre Laplante et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2009 et de la séance d'ajournement du 19 janvier 2009

2009-02-31

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2009 et de la séance d'ajournement du 19 janvier 2009.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds d'administration

2009-02-32

Il est proposé par monsieur Michaël Ouellet et unanimement résolu que les comptes présentés; chèques numéros 3015 à 3071 au montant de 75 930.96 \$, soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés et des élus et la cotisation REER au montant de 32 026.10 \$ sont acceptées.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

5. Transferts budgétaires

2009-02-33

Il est proposé par monsieur Michaël Ouellet et unanimement résolu que les transferts numéros 2009-1 à 2009-5, pour une somme de 133 369 \$ soient et sont autorisés.

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2009-1	31 484.00	01 21211 000	01 21211 001
2009-2	35 480.00	01 21212 000	01 21212 001
2009-3	66 287.00	03 40000 000	03 30000 000
2009-4	91.00	02 41200 640	02 41200 521
2009-5	27.00	02 61000 670	02 61000 494
TOTAL	133 369.00\$		

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

6. Dépôt de l'état des activités financières

2009-02-34

Il est proposé par monsieur Michaël Ouellet et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités financières daté du 21 janvier 2009.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

7. Appropriation du surplus libre

2009-02-35

Il est proposé par monsieur Michaël Ouellet et unanimement résolu d'approprier une somme de 66 287 \$ au surplus accumulé libre, pour être transférée au fonds d'administration, tel que prévu au budget de l'année 2009.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. Report de la séance du conseil du 6 avril 2009 au 7 avril 2009

2009-02-36

Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu que l'assemblée du 6 avril 2009 soit reporté au 7 avril 2009.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

9. Fermeture de l'entente PIQM d'avril 2003

2009-02-37

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'aviser le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'organisation territoriale que l'entente signée avec la Municipalité de Sainte-Luce, le 18 avril 2003, relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalité est fermée.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

10. Entente industrielle relative à l'utilisation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées

2009-02-38

Il est proposé par monsieur Hugues Dionne et unanimement résolu que la mairesse et le secrétaire-trésorier et directeur général soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce une entente industrielle avec l'abattoir de Luceville Inc., relativement à l'utilisation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

11. Demande d'aide financière

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reportée à une séance ultérieure.

12. Demande d'appui de la Ville de Mont-Joli

2009-02-39

Reconnaissance de Mont-Joli comme capitale des murs peints à l'Est de Québec

Considérant qu'au printemps 2002 naissait le concept d'une galerie de fresques à Mont-Joli et qu'à peine six (6) ans plus tard, le circuit compte déjà 18 œuvres mettant en évidence tant l'histoire que le patrimoine et le potentiel artistique de la Ville;

Considérant l'adhésion de la communauté d'affaires au projet de même que l'appui manifesté par la population à une initiative qui nourrit le sentiment d'appartenance des mont-joliens ainsi que des mitissiennes et mitissiens à leur milieu;

Considérant les retombées économiques importantes et l'attraction considérable exercé par le circuit des fresques sur l'activité touristique à Mont-Joli et dans la région;

Considérant le caractère hautement distinctif et l'originalité de la démarche initiée par la corporation *Les Murmures de la ville*;

Considérant que la présence du circuit de fresques mont-jolien, auquel s'ajoutent chaque année de nouvelles œuvres constituant autant de chapitres de notre histoire, enrichit le produit touristique de la région et contribue à l'attraction de même qu'à la rétention des visiteurs;

Considérant le rayonnement régional, québécois et même international de notre circuit de fresques;

Considérant l'impact majeur découlant de l'obtention d'un appui sans équivoque de l'ensemble de nos partenaires régionaux sur l'évolution d'un dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Nathalie Pelletier et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Luce appuie la Ville de Mont-Joli dans ses démarches visant à être reconnue « Capitale des murs peints à l'Est de Québec ». Cette reconnaissance de l'unicité du circuit de fresques favorisera sa promotion au bénéfice de l'ensemble de la population mont-jolienne et mitissienne.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

TRAVAUX PUBLICS

13. Entente avec le MTQ

2009-02-40

Il est proposé par monsieur Hugues Dionne et unanimement résolu que la mairesse et le directeur général soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce, une entente avec le ministre des transports, concernant les responsabilités de la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

14. Règlement R-2009-107 sur le stationnement et la disposition de la neige

2009-02-41

Considérant l'article 67 de la loi sur les compétences municipales qui permet à une municipalité locale de régir tout usage d'une voie publique.

Considérant l'article 79 de la loi sur les compétences municipales, qui permet à une municipalité locale de régir le stationnement.

Considérant qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance du 13 janvier 2009 par madame Nathalie Pelletier.

Pour ces motifs, il est proposé par Pierre Laplante et unanimement résolu que le règlement suivant soit et est adopté.

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Il est interdit de déposer de la neige dans les rues et sur les trottoirs de la municipalité.

Article 3

Il est interdit de stationner un véhicule automobile ou un camion, entre le 15 octobre et le 15 mai de chaque année, dans les voies publiques de la municipalité de 23 h à 7 h.

Article 4

Le règlement R-2002-11 est abrogé.

Article 5

Toute personne physique ou morale qui contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible, en outre des frais d'une amende de 100 \$.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

LOISIRS

15. Modification à la politique de l'occupation des locaux

2009-02-42

Il est proposé par monsieur Michaël Ouellet et unanimement résolu que l'article 9 de la politique et procédures de location des locaux et des terrains soit modifié pour dorénavant se lire comme suit :

« 9. Le paiement final de la location doit être effectué en un seul versement, avant la tenue de l'activité, au plus tard à la date d'échéance indiquée sur le contrat et sur la facture. Les cas spéciaux seront soumis au coordonnateur des loisirs, lequel pourra s'il le juge à-propos modifier la date d'échéance. »

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

DIVERS

16. Correspondance

Le directeur général fait état de la correspondance courante.

17. Affaires nouvelles

17.1 Programme de mise en valeur intégré – Hydro-Québec

2009-02-43

Il est proposé par monsieur Pierre Laplante et unanimement résolu, que le directeur général soit autorisé à présenter tous les documents nécessaires à compléter pour le programme de mise en valeur intégré avec Hydro-Québec.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

17.2 Démission de monsieur Bertrand Beaudin

2009-02-44

Il est proposé par monsieur Pierre Laplante et unanimement résolu d'accepter la démission de monsieur Bertrand Beaudin comme directeur des travaux publics et de lui octroyer le poste de journalier spécialisé (échelon 7). Ce transfert de poste sera effectif au moment où la Municipalité aura recruté un nouveau directeur des travaux publics.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

18. Période de questions

Lors de cette période, des questions ont été posées aux membres du conseil sur les sujets suivants :

- Lettre de Ruralys
- Démission de monsieur Bertrand Beaudin
- Surplus de la Municipalité
- Programme triennal d'immobilisations
- Aqueduc Route 132 Est
- Projet de parc éolien
- Tenue du registre
- Compteurs d'eau
- Projet pour la promotion des constructions
- Achat camionnette / camion 6 roues / rétrocaveuse
- Projet de jardin communautaire
- Parc éolien – vs – service incendie
- Enlèvement de la dune de sable au quai de l'Anse-aux-Coques

19. Fermeture de la séance

2009-02-45

Il est proposé par madame Anne A. Racine que la séance soit et est levée.

France St-Laurent
Mairesse

Jean Robidoux
Directeur général et sec. trésorier